

A Saint Marc du Cor, le 07 novembre 2023

De Yasmine & Mvlène THIFRRY

E-mail :

Objet : Consultation Exploitation de M.Goujon – SAINT-MARC-DU-COR

Courrier adressé en LRAR et adressé également à l'adresse e-mail ci-après : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

A Monsieur le préfet du Loir-et-Cher,

Je vous adresse ce courrier relativement à la consultation publique Exploitation de Monsieur Guillaume Goujon demeurant au lieu-dit le Haut Beaufeu sur la commune de Saint Marc du Cor.

Cette consultation est relative à la demande de Monsieur Guillaume Goujon d'augmenter en nombre d'animaux équivalents la capacité de son exploitation de volailles à Saint Marc du Cor.

Nous résidons aux 3 les Fontaines sur la commune de Saint Marc du Cor depuis plus de 40 ans désormais pour ma part et plus de 63 ans pour ce qui concerne ma mère, Mylène THIERRY. Notre maison est située au bord de la petite route communale C11 des Fontaines, en rive de la route, dans un virage sans visibilité.

En préambule, nous tenons à porter à votre attention un certain nombre d'incompréhensions à la lecture du dossier consultable en mairie de Saint Marc du Cor.

Les incompréhensions viennent notamment du fait que :

- Le document « Pièce 1 décrivant le projet » ci-dessous repris fait mention uniquement de production de dinde de chair à l'heure actuelle. Pour autant, nous savons que Monsieur Guillaume Goujon a déjà produit/produit des poulets de chair dans son exploitation. Nous ne comprenons donc pas l'objet d'une extension au titre de production des poulets de chair : s'agit-il d'un caractère de régulation ?

Actuellement, l'exploitation de Guillaume GOUJON est composée de cultures et d'un élevage de volailles de chair : deux bâtiments pour élever de la dinde de chair à destination de l'abattoir de Savigny sur Bray (spécialisé en dinde -20 km).

Situation actuelle			
Bâtiment	Surface (m ²)	Espèce élevée	Effectif
B1 existant	1350	Dinde de chair	10 530
B2 existant	1300	Dinde de chair	10 140

- Concernant l'accès à l'exploitation de Monsieur Goujon : Il est mentionné dans l'article 12 (accessibilité) que :
 - l'accès se fait depuis la voie communale dans le bourg de St Marc du cor à partir de la D81 (axe Mondoubleau-Saint Marc du Cor). Malheureusement,

dans les faits, les camions livrant les volailles, aliments, etc. ne passent pas aujourd'hui par cet axe mais par l'axe de la petite route communale C11 passant par les Fontaines, derrière notre habitation.

- Lors du dépôt de permis de construire effectué en novembre 2021, Monsieur Guillaume Goujon était tenu d'installer, sur le terrain, pendant toute la durée du chantier un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Ce panneau n'a pas été visible comme il aurait dû l'être car nous ne l'avons jamais vu.

Depuis la création du premier bâtiment, suivi du 2ème bâtiment de Monsieur Guillaume Goujon, nous sommes malheureusement contraintes de subir les désagréments de son exploitation et notamment :

- **Nuisances sonores** : Les nuisances sonores sont provoquées notamment par le passage multiple des camions (aliments, bétails, équarrisseur, etc.) et ce à des heures différentes de la journée et notamment matinales ou nocturnes voir diurnes.
- **Nuisances olfactives** due notamment à l'épandage : Épandage des déjections et du fumier dans les champs de Monsieur Guillaume Goujon, alentours et à proximité de notre habitation. Une des parcelles étant située derrière notre maison à moins de 50m de notre habitation par exemple où de l'épandage est actuellement effectué. Nous comprenons qu'une distance minimale de 50m du lieu d'habitation est nécessaire pour l'épandage des effluents d'élevage tout comme un enfouissement sous 12heures, ce qui ne semble pas respecté à l'heure actuelle.
- **Nuisances et danger de la circulation** :
 - Notre habitation se situe dans un virage, au bord de la communale, peu large, avec peu de visibilité et qui ne permet pas le passage d'un camion concomitamment avec un véhicule léger. Le risque d'avoir un accident derrière notre maison est malheureusement envisageable ;
 - Danger de la circulation sur une route limitée à 30km/heure et où les limitations de vitesse sont peu respectées des chauffeurs ;
- **Domages à notre lieu d'habitation** :
 - Le passage des camions au raz de la maison et notamment sur les cailloux /herbe recouvrant le drainage autour de la maison ;
 - Des fissurations sur le mur de notre maison alors que nous avons fait réaliser des travaux de rénovation majeures avec des coûts très élevés ces dernières années ;

Le passage de 10 530 dindes de chair à 29700 poulets de chair dans le bâtiment B1 existant ne va qu'amplifier les désagréments, augmentant :

- **L'intensification du passage (nombre & flux) des camions derrière notre habitation** :
 - Le nombre de rotations de lots : Rotation de 7 lots par an avec une durée de 35jours en moyenne pour les poulets versus une rotation des dindes de chair de 2,4 lots par an avec une durée moyenne d'élevage de 130j en moyenne pour les dindes va engendrer :
 - Cette rotation des lots va de surcroit augmenter le nombre de rotations de camions pour les livraisons d'aliments, d'équarrissage, etc. : La livraison des

intrants (poussins, aliments, gaz) ainsi que l'enlèvement des animaux (abattoir, équarisseur) s'effectuent par camions.

- Le passage de 10530 dindes de chair à 29700 poulets de chair va également augmenter le flux de camions du fait de la multiplication des animaux : Il est précisé dans le tableau financier de production des volailles de 2021 la mention de 43 camions par an pour les dindes (aliments + vfs) auquel il faut ajouter les 59 camions par an pour les volailles.

- **La multiplication des nuisances olfactives des bâtiments des animaux et des effluents**
 - L'odeur de l'exploitation en fonction des vents dominants ;
 - La multiplication de l'épandage des fumiers et la durée plus longue d'épandage : l'épandage des fumiers se faisant directement sur les terres d'exploitation environnant notre habitation ou à proximité ;
 - 50% de l'épandage de fait sur des terres classées en aptitude 2 soit nuisances possibles toute l'année (odeur) avec un calendrier d'épandage plus large ;
 - Les effets annexes aux odeurs avec la présence de mouches qui se multiplient dans notre maison;
- **La multiplication des désagréments sonores :**
 - Les sources de bruit proviennent des camions de livraison et d'enlèvement des animaux, et du transport du fumier par tracteur pour l'épandage ;
 - Les camions passent la nuit, tôt le matin par exemple (5H57 / 6H13...)
 - La multiplication des flux de transport va de facto augmenter les nuisances sonores ;
- **La multiplication des vibrations dans notre habitation** liée à la densification du passage des camions : Vibrations sur la route au passage des camions derrière la maison. A noter que ces vibrations n'ont pas été déclarées dans l'annexe 1 : demande enregistrement N°15679*04 alors que déjà signalée par nos voisins.
- **Les dangers de la circulation :**
 - La route n'est pas suffisamment large pour favoriser le passage d'un camion et d'une voiture ;
 - La route s'affaisse depuis l'installation des bâtiments de Monsieur Goujon / le revêtement s'effrite. La mairie a commencé à faire des travaux de rénovation de la route à plusieurs endroits de la communale C11.
 - Non-respect de la limitation de vitesse à 30km/heure derrière notre habitation malgré la demande d'installation d'un panneau limitant la vitesse à 30km/heure et plusieurs demandes formulées auprès de la mairie afin de faire respecter cette limitation.

Pour ces différentes raisons, et dans l'état actuel de la situation, nous souhaitons qu'un certain nombre d'aménagements/mesures puissent être prises afin que Monsieur Guillaume Goujon puisse exploiter sa ferme tout en préservant le cadre de vie de ses riverains, notre cadre de vie.

- **Infrastructures :**
 - Flux des camions : nous souhaiterions que le flux des camions puissent se concentrer sur la communale C11 depuis le bourg de St Marc du Cor rejoignant la ferme de Monsieur Goujon (et de ce fait ne plus passer derrière la portion de route passant derrière notre habitation) comme ce qui était prévu initialement (de la D81 à son exploitation). La distance reliant la ferme du bourg est plus courte que celle passant derrière notre habitation.

- Si cela n'était pas envisageable, nous souhaiterions que la route communale puisse être aménagée/renforcée de telle sorte d'accepter le tonnage des camions
- De mettre en place des miroirs derrière notre maison pour mieux anticiper les passages et éviter les accidents en sortant de notre cour.
- De mettre des ralentisseurs pour s'assurer du respect des limitations de vitesse : force est de constater aujourd'hui que malgré les panneaux de limitation à 30Km/heure, cela n'est pas respecté ;
- **Epandage des fumiers :**
 - Respect des distances d'épandage : Demander à Monsieur Goujon de ne pas épandre son fumier sur les parcelles situées derrière notre habitation (moins de 50m) en lisière de la route pour diminuer les nuisances olfactives.
 - Respect du délai d'enfouissement par Monsieur Goujon quel que soit sa disponibilité de main d'œuvre (max 12h) ;
- **Haies :**
 - Plantation de haies permettant de créer un écran végétal et permettre une meilleure implantation de ses bâtiments dans l'environnement paysager tout comme de réduire les nuisances olfactives et protéger l'environnement. Cela viendrait d'autre part venir remplacer les nombreuses haies arrachées par Monsieur Goujon ces derniers temps et notamment celles derrière notre habitation tout comme respecter les engagements initiaux pris et figurant dans le dossier initial.

Nous sommes convaincues que le respect de la réglementation et des engagements initialement pris par Monsieur Guillaume Goujon et l'application de ces mesures permettrait pour Monsieur Goujon de continuer de développer son activité économique tout comme à nous, riverains de profiter et préserver notre lieu d'habitation mais aussi de préserver notre environnement rural qui nous est si cher.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de bien recevoir nos sincères salutations.

Yasmine & Mylène THIERRY

Vue des Bâtiments : pas de haies / bocages comme prévu initialement





C1 -
Internal
use

Derrière de notre habitation située aux 3 les Fontaines : les camions empiètent sur l'herbe/les



cailloux

Pas de visibilité derrière la maison : danger



C1 -
Internal
use

Portion de route reliant le Bourg à l'exploitation de Monsieur Goujon : recommandation de passage des camions

